



Quelques années après [l'évaluation menée par la Cour en 2022](#) et publiée en juin 2023, nous avons souhaité donner la parole à Madame Véronique Petoud, déléguée cantonale aux personnes proches aidantes du Département de la cohésion sociale (DCS). L'occasion de revenir avec elle sur son rôle, les évolutions intervenues depuis l'évaluation et les enjeux auxquels elle est aujourd'hui confrontée dans l'exercice de sa fonction.

Pouvez-vous vous présenter et présenter votre entité ou votre activité au sein de l'organisation ?

Infirmière de formation, j'ai exercé pendant 5 ans aux HUG, puis durant 23 ans à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), où j'ai occupé différentes fonctions. En 2017, j'ai rejoint la direction générale de la santé (DGS) en tant que cheffe de secteur du réseau de soins.

La même année, le premier plan cantonal quadriennal de la proche aide (2017-2020) a été élaboré en collaboration de la Commission consultative pour le soutien des personnes proches aidantes (CCPA).

À son échéance, j'ai été nommée déléguée cantonale aux personnes proches aidantes, avec pour mission de développer une vision stratégique, renforcer la reconnaissance et la visibilité de la proche aide et développer des prestations de soutien et de répit pour éviter l'épuisement. Le déploiement du plan a toutefois été fortement ralenti par la crise sanitaire liée au COVID-19, qui a mobilisé les ressources de la DGS pendant près de 19 mois.

En 2023, avec la nouvelle législature, la création du service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA), rattaché au département de la cohésion sociale (DCS), a permis de renforcer l'ancrage institutionnel de cette politique.

Mes responsabilités s'inscrivent aujourd'hui dans la mise en œuvre de la feuille de route du DCS pour la législature 2023-2028, avec l'objectif de poursuivre la structuration et le développement d'une politique cantonale cohérente en faveur des personnes proches aidantes, bientôt traduite dans un projet de loi cantonale.

Comment s'est déroulée l'évaluation de la Cour des comptes de votre point de vue ?

L'évaluation de la Cour des comptes, menée en 2022 et publiée en juin 2023, a constitué un regard externe particulièrement utile sur un dispositif encore naissant.

La Cour a examiné la place des personnes proches aidantes dans la politique de maintien à domicile ainsi que les mesures cantonales mises en place pour les soutenir.

Les échanges avec les différents acteurs ont permis de mettre en évidence les acquis du dispositif, mais également ses besoins en matière de gouvernance, de coordination et de lisibilité.

L'évaluation a notamment confirmé l'importance de la contribution des personnes proches aidantes au maintien à domicile et le fait que leur engagement permet de retarder de manière significative le recours à l'aide formelle ou encore des hospitalisations ou des institutionnalisations.

Quels enseignements principaux tirez-vous de cette évaluation ?

Le premier enseignement est que la proche aide constitue un vrai enjeu de politique publique. La contribution des personnes proches aidantes au maintien à domicile est déterminante et leur rôle mérite donc d'être davantage reconnu et soutenu.

La Cour a également mis en évidence la richesse des mesures et des acteurs présents à Genève, tout en relevant un dispositif encore difficilement lisible, voire fragile. Elle a ainsi recommandé de renforcer son ancrage institutionnel, de simplifier l'accès à l'information et de mieux prioriser les prestations et les actions.

Pour ma part, cette évaluation a surtout confirmé la nécessité de passer d'une juxtaposition de mesures à une politique cantonale plus cohérente, lisible et structurée, tout en veillant à l'adapter aux besoins réels des personnes proches aidantes.

Quelles suites ou actions envisagez-vous à l'issue de cette évaluation ?

L'évaluation et les recommandations de la Cour des comptes ont notamment mis en évidence la valeur importante de la contribution des personnes proches aidantes pour la collectivité. Cette reconnaissance nourrit aujourd'hui les réflexions sur les formes de soutien à développer, notamment en matière de répit, d'aide financière et de conciliation entre vie professionnelle et proche aide. Aussi, cela a permis de faire émerger cette thématique à l'ensemble de la classe politique ainsi que de la population.

Nous poursuivons bien sûr la mise en œuvre des recommandations de la Cour qui était déjà engagée au moment du rapport. L'accès à l'information est progressivement simplifié, notamment grâce à la centralisation et à la professionnalisation de la ligne téléphonique Proch'Info (058 317 7000). Le site de l'État présente également les prestations par catégories de besoins afin de faciliter l'orientation des personnes selon leur situation.

Enfin, le bureau de la proche aide travaille à prioriser les prestations et les actions selon les besoins identifiés, en s'appuyant sur les résultats d'une enquête cantonale diligentée en 2025. L'objectif est très concret : rendre le dispositif cantonal plus lisible, plus accessible et plus cohérent, afin que chaque personne proche aidante puisse trouver rapidement le soutien correspondant à sa situation.